
SALLE DES FETES

CONSIGNES PARTICULIERES A RESPECTER

BRUIT :

La salle étant située au centre du bourg, vous avez des voisins dont vous devez respecter la tranquillité, en conséquence :

1. Bruits à l'intérieur de la salle et des environs :

- En cas d'animations musicales :

La porte et les fenêtres ne doivent pas être ouvertes après 22 heures, sauf en cas de besoin indispensable de ventiler la salle, arrêtez le son. En tout instant, le son doit être d'une intensité raisonnable.

- Ne pas ouvrir la porte de secours (située à l'arrière de la salle).

2. Bruits à l'extérieur de la salle :

- Attention à ne pas discuter hors des bâtiments après 22 heures ou du moins à voix normale
- Attention, la nuit, le bruit porte loin : ne pas crier de la salle aux voitures par exemple, ...
- Attention aux claquements des portières, aux autoradios, ...

RESERVATION :

Lors de la réservation, une convention de location est signée engageant les parties.

L'utilisation de la salle est strictement personnelle au signataire de la convention à l'exclusion de tout tiers ou membre de la famille.

Une caution de 100 € est demandée. Un exemplaire du présent règlement vous est transmis.

RETRAIT et REMISE des CLEFS :

Le retrait des clefs a lieu en mairie, le vendredi entre 9h30 et 12h30.

Le règlement de la location se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor public

La remise des clefs se fera le lundi suivant entre 9h30 et 12h30.

Un état des lieux de sortie est établi.

S'il n'y a aucune dégradation, le chèque de caution est alors restitué.

ANNULATION :

Elle devra être signifiée à la mairie au plus tard un mois avant la manifestation.

En cas de non respect, la mairie s'autorise à conserver le chèque de caution.

VAISSELLE :

Un inventaire de la vaisselle mise à disposition est signé. Un contrôle est réalisé à la restitution le lundi matin.

CONDIMENTS :

Les condiments ne sont pas fournis.

CHAUFFAGE :

Le chauffage est électrique. Il est demandé de respecter des règles de bon sens. Si la salle est louée pour le WE, prière de ne pas mettre les radiateurs thermostat au maximum durant la nuit.

DECORATION :

Aucune fixation ne doit endommager le revêtement mural. Seules les punaises sont tolérées.

Ne pas utiliser de scotch, de pâte de fixation et d'agrafes.

Les plus grandes précautions doivent être prises pour que les tableaux décrochés ne subissent aucune dégradation.

VOITURES :

Les règles de sécurité liées au domaine publique doivent de fait être appliquées.

DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE :

Il est à votre disposition le cas échéant,

Il est conseillé de lire la notice dans un but de prévention.

NETTOYAGE – RANGEMENTS

Les produits d'entretiens et nécessaires (éponge, produits lave vaisselle à l'exception du lave vaisselle) ne sont pas fournis.

Grande salle :

- Le parquet doit être balayé ; employer une serpillière mouillée sans produit.
- Les tables doivent être lavées, essuyées et rangées.
- Les chaises doivent être empilées sur les tables.

Sanitaires, entrée et cuisine :

- Les sols des sanitaires, de l'entrée et de la cuisine doivent être balayés et lavés.
- Les tables doivent être lavées, essuyées.
- Les fours, plaques de cuisson et le frigo doivent être nettoyés (employer du vinaigre pour nettoyer l'inox).
- **Le frigo ne devra jamais être débranché.**

Extérieur : Les papiers, mégots de cigarette et autres déchets autour de la salle des fêtes doivent être ramassés.

Poubelles : Elles sont à évacuer par vos propres moyens.

ECLAIRAGE EXTERIEUR : Ne pas oublier d'éteindre les lampes extérieures ; l'interrupteur se trouve dans l'entrée.

Mairie de Billy Chevannes 58 270

Tél : 03 86 60 25 94

Ouvert lundi de 10h00 à 15h00 mercredi, vendredi de 10h00 à 13h00